



Municipalité de  
Saint-Simon-les-Mines

Province de Québec  
MRC Beauce-Sartigan  
Municipalité de Saint-Simon-les-Mines

# AVIS PUBLIC

## ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 276-2021

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Simon-les-Mines, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 mars 2021, a adopté le règlement numéro 276-2021 décrétant une dépense de 150 000 \$ et un emprunt de 150 000 \$ pour l'acquisition d'un terrain.

Le 2 juin 2021, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation approuvait ce règlement d'emprunt tel que modifié.

**Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 150 000 \$**

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Simon-les-Mines, aux heures normales d'ouverture. Vous pouvez également consulter ce règlement en tout temps en vous rendant à la section appropriée sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : [www.sslm.ca](http://www.sslm.ca).

Donné à Saint-Simon-les-Mines ce 13 juillet 2021.

Véronique Fortin, D.M.A.

Directrice générale et secrétaire-trésorière